



* 0 0 1 0 4 0 4 *

1

REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

de l'arrondissement d'état civil de *Lenthérecqz.*

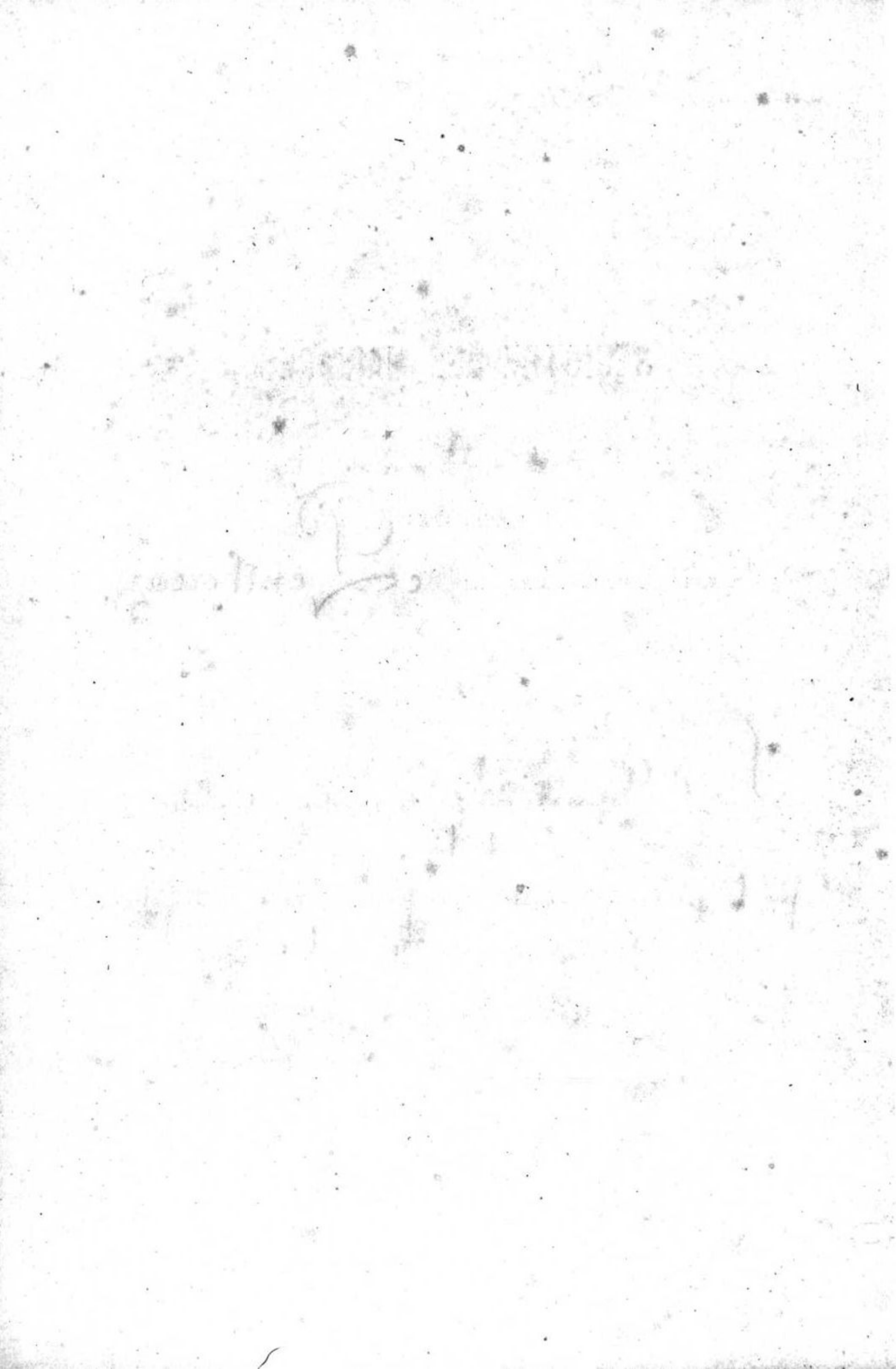
Le Département de Justice et Police
déclare
que le présent registre renferme deux cents folios.

Lansanne le 24 avril 1883.

Pour le Département:

Le Secrétaire
A. P. A.





N° 1

Burdet & Favre

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-six Octobre* mil huit cent quatre-vingt-
neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Burdet François*, *Cultivateur*
de *Penhoën* domicilié à *Quarant*
célibataire

né à *Penhoën* le *vingt-huit Avril* mil huit cent
soixante-quatre fils de *Emile Burdet*, domicilié
à *Vallées sur Rance*

2° *Favre Lina*, *Ménagère*
de *Corcelles sur Charvonnay* domiciliée à *Corcelles sur Charvonnay*
célibataire

née à *Corcelles sur Charvonnay* le *douze Avril* mil huit cent
soixante-six fille de *défunt Adrien Louis Favre*
et de *Louise née Polonceau* à *Corcelles*

Les publications ont eu lieu à *Quarant* le *vingt-sept Septembre*,
à *Penhoën* le *vingt-huit* et à *Corcelles sur Charvonnay* le
vingt-huit Septembre mil huit cent quatre-vingt-
neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Substitution de l'officier de
l'état civil de Quarant
de célébrer le mariage
à Penhoën

Communiqué : *aux Officiers de*
l'état civil de Quarant et
de Charvonnay

Signatures des époux :

François Burdet
Lina Burdet née Favre

Signatures des témoins :

Auguste Favre à Vallées sur Rance
Emma Favre à Vallées sur Rance

L'officier de l'état civil :

J. Mayon

Fait à Penthéreyaz le 2 Janvier 1890.
Le Préfet
F. B. K...

N°

Aujourd'hui _____ mil huit cent quatre-vingt-

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Le *Numero 1*, à la

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Etat civil :

page 1, est celui de

Lieu et date de la naissance :

né à *la dernière inscription* mil huit cent

Noms, profession et

_____ fils de _____

domicile des parents :

faite et de dans l'année 1889

Nom et profession de l'épouse :

2° _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Etat civil :

Les deux doubles du

Lieu et date de la naissance :

née à *présent registre* sont mil huit cent

Noms, profession et

_____ fille de _____

domicile des parents :

conformes. et de _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Ce que nous certifions.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Penthéreyaz le 31 Décembre 1889

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

Un double a été remis le 2 Janvier 1891, à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

Officier de l'état civil

S. Meyer



S. Meyer

N° 1
Milliond-Haldimann

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Arrens le 20 Janvier* mil huit cent quatre-vingt-

sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Milliond Héli, *Agriculteur*

de *Perthuisas* domicilié à *Perthuisas*

Celibataire

né à *Perthuisas* le *vingt six Février* mil huit cent

soixante fils de *Milliond Louis, Agriculteur*

à *Perthuisas* et de *Henriette née Dupuis*

2° Haldimann Marie Louise

de *Unterlangenegg (Berne)* domiciliée à *Provence*

Celibataire

née *à Provence* le *vingt huit Novembre* mil huit cent

septante fille de *défunt Haldimann Jean*

et de *Barbara née Binden*

Les publications ont eu lieu à *Perthuisas, à Provence*
et à *Unterlangenegg* le *dia Janvier* mil huit
cent *quatre-vingt-sept*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les certificats de publication
(ait actes de promesse de
mariage) de Perthuisas,
de Provence et de
Unterlangenegg.*

Communiqué : *aux Officiers
de l'état civil de Provence
et de Unterlangenegg.*

Signatures des époux :

Héli Milliond
Marie Louise Milliond Haldimann

Signatures des témoins :

Emile Milliond Perthuisas
Emile Perex à Perthuisas

L'officier de l'état civil :

S. Mayor

En Penthéréaz le 2 Janvier 1892.
L. Trépo
F. Bekmann

Folio 4

Registre des mariages A.

N°

Aujourd'hui mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Le Numéro 1, à la

Lieu d'origine et de domicile :

de domicilié à

Etat civil :

page 3 est celui de

Lieu et date de la naissance :

né à la dernière inscription mil huit cent

Noms, profession et

_____ fils de _____

domicile des parents :

faite et de dans l'année 1891

Nom et profession de l'épouse :

2° _____

Lieu d'origine et de domicile :

de domiciliée à _____

Etat civil :

Les deux doubles du présent

Lieu et date de la naissance :

née à registre sont conformes. mil huit cent

Noms, profession et

_____ fille de _____

domicile des parents :

_____ et de _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Ce que nous certifions.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Penthéréaz le 31 Décembre 1891

Signatures des témoins :

Communiqué :



L'officier de l'état civil :

L. Trépo

*Un double a été remis
le 2 Janvier 1892, à l'autorité
cantonale, en exécution
de l'article 2 de la loi
L'officier de l'état civil
L. Trépo*



N° 1
Riond - Mercier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *deux-huit* Novembre mil huit cent quatre-vingt-
deux-huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Riond John, *Agriculteur*

de *Ogens* domicilié à *Mar. Mottettes, rive Penthiéaz*
Célibataire

né à *Ogens le vingt-cinq Février* mil huit cent

septante-neuf fils de *Jean David Riond*

et de *Luise sie Guca d'Ogens*

2° Mercier Emma, *Minagie*

de *Penthiéaz* domiciliée à *Mar. Mottettes / Penthiéaz*
Célibataire

née à *Penthiéaz le 17 Avril* mil huit cent

septante-neuf fille de *Abram Samuel Mercier, agriculteur*

à *Penthiéaz* et de *défunte Elise sie Mercier*

Les publications ont eu lieu à *Penthiéaz le huit Octobre*

à *Ogens le neuf Octobre mil huit cent*
quatre-vingt-deux-huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les certificats de publication
d'Ogens et de Penthiéaz
Acte de contentement
de la mère de l'époux
Acte de contentement
du père de l'épouse

Communiqué: à l'officier de
l'état civil de *Saint-Evras*

Signatures des époux:

John Riond
Emma Riond sie Mercier

Signatures des témoins:

Jules Millon à Penthiéaz
Marc Emerya Penthiéaz

L'officier de l'état civil:

L. Mayon

Vu le Penthéon le 31 Janvier 1899
Le Préfet
F. Bérenger

N°

Aujourd'hui _____ mil huit cent quatre-vingt-

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :~~

Nom et profession de l'époux :

1° Le Numéro 1, à la

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ _____ domicilié à _____

Etat civil :

page 5, est celui de la

Lieu et date de la naissance :

~~né à~~ dernière inscription _____ mil huit cent

Noms, profession et

~~fil~~ de _____

domicile des parents :

faite _____ et de _____ dans l'année 1898

Nom et profession de l'épouse :

2°

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ _____ domiciliée à _____

Etat civil :

les deux doubles du

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ présent registresont _____ mil huit cent

Noms, profession et

~~fil~~ de _____

domicile des parents :

conformes _____ et de _____

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à _____~~

Ce que nous certifions

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

~~Pièces déposées :~~

~~Signatures des époux :~~

Penthéon le 31 Décembre 1898

~~Signatures des témoins :~~

~~Communiqué :~~

L'officier de l'état civil :

La Mayor

N° 1

Dufour-Magnenet

Aujourd'hui onze octobre ~~mil huit cent quatre vingt~~ ^{179 il neuf cent deux}

Nom et profession de l'époux :

1° Dufour Jules, Agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Oulens et Dommarin domicilié à Penthières

Etat civil :

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Orbe, le dix-neuf janvier mil huit cent

Noms, profession et

septante-six fils de Charles Emmanuel Dufour

domicile des parents :

horloger à St-Broix et de défunte Jeannette Lucie ni Bussard

Nom et profession de l'épouse :

2° Magnenet Emma Hélène, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Vaulion domiciliée à Penthières

Etat civil :

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Penthières le vingt-sept Mars mil huit cent

Noms, profession et

soixante-deux fille de Henri Louis Magnenet, agriculteur

domicile des parents :

à Penthières et de Jeannette Marie née Rey, sa femme

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Penthières, à Oulens, à Dommarin et à Vaulion le vingt-six septem-
bre mil neuf cent deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage de Penthières, d'Oulens, de Dommarin et de Vaulion

Signatures des époux :

Dufour Jules
Emma Hélène Dufour née Magnenet

Signatures des témoins :

Henri Magnenet à Penthières
Eugénie Morier à Echallens

Communiqué : aux Officiers de l'état civil d'Echallens, de Bottens et de Vaulion

L'officier de l'état civil :

P. Mayor

N°

Aujourd'hui

~~mil huit cent quatre vingt~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :~~

Nom et profession de l'époux :

1° *Le Numéro 1, à la page 7,*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *de* ~~domicilié à~~

Etat civil :

est celui de la dernière inscription

Lieu et date de la naissance :

né à *faite dans l'année 1902.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fil~~ *de*

domicile des parents :

~~et de~~

Nom et profession de l'épouse :

2° *Les deux doubles du*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *de* ~~domiciliée à~~

Etat civil :

présent registre

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ *sont conformes.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fil~~ *de*

domicile des parents :

~~et de~~

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à~~

Ce que nous certifions.

Nu i Subhiat le 10.1.1903

*La tige
M. Minde*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

~~Pièces déposées :~~

~~Signatures des époux :~~

Penthiéroz le 31 Décembre 1902

~~Signatures des témoins :~~

Un double du présent registre a été remis le 10 Janvier 1903, à l'autorité cantonale, en conformité de l'art. 2 de la loi

L'officier de l'état civil

L. Mayor

~~Communiqué :~~



L'officier de l'état civil :

L. Mayor

N° 1
 Milliond-Emery

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui sept Mars mil neuf ^{cent trois} ~~mil huit cent quatre vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Milliond Lucien _____, Agriculteur
 de Penthiéras _____ domicilié à Penthiéras
Célibataire _____

né à Penthiéras le douze Avril _____ mil huit cent
soixante six fils de Jeu Louis Milliond _____
 _____ et de Jeu Henriette née Dupuis

2° Emery Elisa _____, Ménagère
 de Stagnières _____ domiciliée à Penthiéras
Célibataire _____

née à Penthiéras le 9 septembre _____ mil huit cent
quatre vingt quatre fille de Daniel Emery, agriculteur
 à Penthiéras et de Elisa née Favre, sa femme

Les publications ont eu lieu à Penthiéras et à Stagnières
 le quatorze Février mil neuf cent trois

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de promesse de mariage de Penthiéras et à Stagnières
L'acte de consentement du père de l'époux

Communiqué: l'officier de l'état civil de Schallens

Signatures des époux:

Lucien Milliond
Elisa Milliond née Emery

Signatures des témoins:

Gustave Mercier à Penthiéras
Marie Emery à Penthiéras

L'officier de l'état civil:

P. Mayor

Vu à Penthériaux le 12. I. 1904.

Le Préfet
G. Micéille
Registre des mariages A.

Folio 10

N° 2

Milliond-Métraux

Aujourd'hui ~~neuf Mai mil neuf cent dix~~ ~~mil huit cent quatre vingt~~ ^{cent dix}

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Milliond Jules, Agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Penthériaux domicilié à Penthériaux

Etat civil :

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Penthériaux le vingt-six Février mil huit cent

Noms, profession et

septante-sept fils de Auguste Milliond, agriculteur

domicile des parents :

à Penthériaux et de Adèle nie Carrard, sa femme

Nom et profession de l'épouse :

2° Métraux Emma, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Pailly domiciliée à Penthériaux

Etat civil :

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Orbe le vingt-deux Octobre mil huit cent

Noms, profession et

soixante-deux fille de Auguste Henri Métraux, agriculteur

domicile des parents :

à Penthériaux et de Elise Lioua nie Bovay

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Penthériaux le dix Avril

et à Pailly le cinq Avril mil neuf cent dix.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage de Penthériaux et de Pailly

Signatures des époux :

Jules Milliond
Emma Milliond
nie Métraux

Signatures des témoins :

Louis Métraux
Eveline Milliond

Communiqué : à l'officier de l'état civil de Chaux-de-Fonds.

L'officier de l'état civil :

P. Mayon

Un double du registre a été remis à l'autorité compétente en conformité de l'art. 2 de la loi

L'officier de l'état civil
P. Mayon



Form. 5. Le numéro 2. à la page 10, est celui de la dernière inscription faite dans l'annuaire 1903. Les deux doubles du présent registre sont conformes. Ces deux sont certifiés.
Penthériaux le 31 Décembre 1903. L'officier de l'état civil
P. Mayon

N° 1
 Mercier Emery

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *cinq Mars* mil ~~huit~~^{neuf} cent-quatre-vingt

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Mercier Gustave-Henri*, *Agriculteur*

de *Pentherias* domicilié à *Pentherias*

Célibataire

né à *Boudray (Bavois)* le *cinq Novembre* mil huit cent

septante fils de *Jean-Auguste Mercier*

et de *Marie née Glaye à Pentherias*

2° *Emery Aline*, *Ménagère*

de *Etagnières* domiciliée à *Pentherias*

Célibataire

née à *Pentherias* le *premier Juin* mil huit cent

quatre-vingt-deux fille de *Daniel Emery, agriculteur*

à *Pentherias* et de *Elisa née Favre sa femme*

Les publications ont eu lieu à *Pentherias* le *six Février*

à *Etagnières* le *cinq dix mil neuf cent quatre*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage de Pentherias et d'Etagnières.

Signatures des époux :

Gustave-Henri Mercier
Aline Mercier née Emery

Signatures des témoins :

Marc Emery à Pentherias
à Pentherias Charles Emery

Communiqué : *l'officier de l'état civil d' Echallens*

L'officier de l'état civil :

L. Mayor

N° 2
Novello-Berney

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Avril mil ^{neuf} ~~huit~~ cent quatre-vingt

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Novello Giulio, manoeuvrede Vicenza, près Venise, Italie domicilié à au Grand-Bois, rive
ouest de Lucine Olga née Augsburger sis le vingt-cinq
Octobre mil neuf centné à Vicenza le treize Novembre mil huit centseptante-un fils de Pietro Novello à Vicenzaet de feu Luiza née Vittorelli2° Berney Zélie, Ménagèrede L'Abbaye domiciliée à PenthièresCélibatairenée à au Pivoua le six Mai mil huit centseptante-deux fille de David Berneyet de Adine née Berney, veuve de son pèreLes publications ont eu lieu à Penthières le six neuf, à
L'Abbaye le vingt, à Vallorbe le vingt et à Vicenza
le vingt-sept mars mil neuf cent quatreAprès avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'autorisation de l'officier
de l'état civil de Vallorbe
de célébrer le mariage
à Penthières

Signatures des époux :

Novello Giulio
Berney Zélie née Berney

Signatures des témoins :

Denis Perret à Penthières
Le Perret à Penthières

Communiqué : à la Chancellerie

d'Etat, et aux officiers de
l'état civil de Vallorbe et
de l'Abbaye.

L'officier de l'état civil :

L. Marjoux

N° 3
 Milloud-Jaquier

Aujourd'hui *vingt-sept Mai* mil ^{*neuf*}~~huit~~ cent quatre-~~vingt~~

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Etat civil :

1° Milloud Emile _____, *agriculteur*
 de *Penthières* _____ domicilié à *Penthières*
Célibataire _____

Lieu et date de la naissance :
 Noms, profession et
 domicile des parents :

né à *Penthières* le *treize Décembre* mil huit cent
cinquante-cinq fils de *Louis Milloud* _____
 _____ et de *Henriette née Dupuis, les deux décédés*

Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Etat civil :

2° Jaquier Rosine _____, *ménagère*
 de *Goumoens-La-Ville* _____ domiciliée à *Goumoens-La-Ville*
Célibataire _____

Lieu et date de la naissance :
 Noms, profession et
 domicile des parents :

née à *Goumoens-La-Ville* le *dia huit Octobre* mil huit cent
septante-trois fille de *Louis-Benjamin Jaquier, agriculteur*
Goumoens-La-Ville et de *Marquise Charlotte née Lamy sa femme*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Penthières et à Goumoens-La-Ville* le *neuf Avril* mil *neuf cent quatre*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage de Penthières et de Goumoens-La-Ville

Signatures des époux :

Emile Milloud
Rosine Milloud née Jaquier

Signatures des témoins :

Constant Mercier à Penthières
Marie Mercier à Penthières

Communiqué : *à l'officier de l'état civil d' Echallens*

L'officier de l'état civil :

P. Major

N° 4
Chevalley-Milliond

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf juillet mil ~~huit~~^{neuf} cent quatre-vingt

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Chevalley Paul-Julien, ouvrier-chocolatier

de Champtauroux domicilié à Orbe

Célibataire

né ~~à~~^à Combremont le Grand le vingt deux novembre mil huit cent

quatre-vingt fils de Rodolphe Chevalley, agriculteur, né

Combremont le Grand et de défunte Fanny Louis, née Chevalley

2° Milliond Hélène ménagère

de Penthieraz domiciliée à Penthieraz

Célibataire

née à Penthieraz le premier juillet mil huit cent

quatre-vingt quatre fille de Frédéric Milliond, agriculteur

Penthieraz et de Aline née Bailloud, sa femme

Les publications ont eu lieu à Orbe le six, à Penthieraz le

onze et à Champtauroux le douze juin mil neuf

cent quatre.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'autorisation de l'officier de l'état civil d'Orbe de célébrer le mariage à Penthieraz

Signatures des époux :

Paul Julien Chevalley
Hélène Chevalley née Milliond

Signatures des témoins :

Oscar Barraud à Nonflet
Marie Lavet à Penthieraz

Communiqué : aux officiers de l'état civil d'Orbe et de Combremont.

L'officier de l'état civil :

P. Mayor

à Penthieraz le 21. 7. 1904.

Le Supt
P. Mayor

Le mariage a été dissous par le divorce le 4 novembre 1911, par jugement du tribunal civil du district d'Orbe, prononcé le 7 janvier 1912. L'officier d'état civil P. Mayor

Un double a été remis le 5 janvier 1905 à l'autorité cantonale en conformité de l'article 2 de la loi. L'officier d'état civil P. Mayor

Form. 5. La 404 à la page 14, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1904. Les deux doubles du présent registre sont conformes. En que nous certifions Penthieraz le 31 Décembre 1904 L'officier d'état civil P. Mayor

N° 1
 Emery-Mercier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *dis sept juin mil neuf cent cinq* ~~mil huit cent quatre vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Emery Louis Samuel agriculteur*

de *Collayes* domicilié à *Penthières*

Célibataire

né à *Collayes le quatre Novembre* mil huit cent

septante-neuf fils de *Marie Pauline Emery*
ménagère à Collayes

2° *Mercier Eugénie, ménagère*

de *Penthières* domiciliée à *Penthières*

Célibataire

née à *Penthières le vingt-un Août* mil huit cent

soixante-deux fille de *Jean Louis Mercier, agriculteur*
à Penthières et de *Julie Louise nee Baillat, s. femme*

Les publications ont eu lieu à *Penthières le vingt sept*, et
aux Collayes le vingt-neuf Mai mil neuf
cent cinq

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage de Penthières et des Collayes.

Signatures des époux :

Louis Samuel Emery
Eugénie Emery nee Mercier

Signatures des témoins :

Paul Urbain à Gournons-la Ville
Jean Favez à Villars-le Terron

Communiqué : *L'officier de l'état civil de Mézières*

L'officier de l'état civil :

L. Mayor

M. à Penthières le 25.8.05.

L. Joffe
J. Meille

N° _____

Nom et profession de l'époux : _____

Lieu d'origine et de domicile : _____

Etat civil : _____

Lieu et date de la naissance : _____

Noms, profession et domicile des parents : _____

Nom et profession de l'épouse : _____

Lieu d'origine et de domicile : _____

Etat civil : _____

Lieu et date de la naissance : _____

Noms, profession et domicile des parents : _____

Date des publications : _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent quatre vingt-
par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Le Numéro 1, à la page 15.*
~~de~~ _____ ~~domicilié à~~
est celui de la dernière inscription

~~né à~~ *faite dans l'année 1905.* ~~mil huit cent~~

~~fil~~ de _____

~~et de~~ _____

2° *Les deux doubles du*
~~de~~ _____ ~~domiciliée à~~
présent registre sont

~~née à~~ *conformes.* ~~mil huit cent~~

~~fil~~ de _____

~~et de~~ _____

~~Les publications ont eu lieu à~~

Ce que nous certifions

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

~~Pièces déposées :~~

~~Signatures des époux :~~

~~Signatures des témoins :~~

Perthuisiez le 31 Décembre 1905

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

Un double a été remis le 6 Janvier 1905 à l'autorité cantonale en conformité de l'art. 2 de la loi

*L'officier de l'état civil
L. de Mayor*



L. de Mayor

N^o 1
Favez Blanche

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *quinze* Février mil neuf ~~cent quatre vingt~~ ^{cent six}

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Favez Auguste, Agriculteur

de Penthières domicilié à Penthières

Célibataire

né à Penthières le vingt-sept Octobre mil huit cent

soixante-sept fils de Samuel Favez, cantonnier
à Penthières et de défunte Sophie née Delapraz

2^o Blanche Emma, Couturière

de Grandcour domiciliée à Penthières

Célibataire

née à Grandcour le vingt-un Février mil huit cent

septante six fille de Constant Frédéric Blanche, agriculteur
à Penthières et de défunte Adèle née Viret

Les publications ont eu lieu à Penthières le vingt-six janvier
à Grandcour le vingt-sept dit mil neuf cent
six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse
de mariage de
Penthières et de
Grandcour.

Signatures des époux :

Auguste Favez
Emma Favez née Blanche

Signatures des témoins :

Elise Favez à Penthières
Emile Favez à Penthières

Communiqué : à l'officier de
l'état civil de Grandcour

L'officier de l'état civil :

P. Meyer

N° 2
Emery-Curchod

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *treize* Décembre mil neuf ~~cent~~ ^{cent six} ~~quatre~~ ~~vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Emery Marc, agriculteur

de Etagnières domicilié à Penthérisaz

Célibataire

né à Penthérisaz le quatre juillet mil huit cent

septante deux fils de Daniel Emery, agriculteur à Penthérisaz et de Elisa née Favez, sa femme

2° Curchod Alice, cuisinière

de Dommartin et de Lutry domiciliée à Lausanne

Célibataire

née à Dommartin le quinze Décembre mil huit cent

quatre vingt-un fille de Ulysse Curchod, agriculteur à Dommartin et de Rotine née Puechaz sa femme

Les publications ont eu lieu à Penthérisaz le vingt quatre Octobre, à Etagnières le vingt cinq Octobre, à Dommartin le vingt six Octobre, à Lutry et à Lausanne le vingt sept Octobre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesses de mariage de Penthérisaz, à Etagnières, de Dommartin, de Lutry et de Lausanne.

Signatures des époux :

Marc Emery

Alice Emery née Curchod

Signatures des témoins :

Charles Emery à Penthérisaz

Ida Emery à Penthérisaz

L'officier de l'état civil :

L. Mayor

Communiqué : aux officiers de

l'état civil de Challens, de

Botterens, de Lutry et de

Lausanne

N° à Penthérisaz le 13. XII. 06

*J. Sieff
L. Mayor*

Un double a été remis le 5 Janvier 1907, à l'autorité cantonale, en conformité de l'article 2 de la loi

L'officier de l'état civil

L. Mayor



Form. 5.

Le numéro 2, à la page 18, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1906. Les deux doubles du présent registre sont conformes. Bague sous certification

Penthérisaz le 31 Décembre 1906

L'officier de l'état civil

L. Mayor

N° 1

Collet-Dupuis

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt huit mars mil neuf cent huit* ~~mil huit cent quatre vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Collet Auguste, agriculteur
de *Penthières et de Suchy* domicilié à *Penthières*
Célibataire

né à *Penthières* le *neuf Septembre* _____ mil huit cent -
soixante-quatre fils de *Jean-Louis Collet, agriculteur à*
Penthières et de *défunte Mélina née Favre* _____

2° Dupuis Adèle-Léa, ménagère
de *Penthières* _____ domiciliée à *Champ de Vaud (Penthières)*
Célibataire

née à *Champ de Vaud* le *deux Octobre* _____ mil huit cent
quatre-vingt-deux fille de *Eugène Dupuis, agriculteur à*
Champ de Vaud et de *Lina dite Elise née Châtelain*

Les publications ont eu lieu à *Penthières* le *sept mars*, et
à *Suchy* le *neuf mars* de l'année courante. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage à Penthières et à Suchy

Signatures des époux :

Auguste Collet
Adèle Léa Collet née Dupuis

Signatures des témoins :

Charles Emery Penthières
Néoli Dupuis Champ de Vaud

Communiqué: à l'officier de l'état civil de Belmont

L'officier de l'état civil :

L. Mayon

*Hu le 24.8.08
Le Juge
C. Bricille*

N°
Bovay-Dupuis

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Trente Octobre mil neuf cent huit* ~~mil huit cent quatre-vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bovay Paul _____, agriculteurde *Démoré et de Chamiez* domicilié à *Penthiéras*,*Célibataire* _____né à *Démoré* _____ le *Trois Mars* mil huit cent*quatre-vingt-cinq* fils de *Jules Bovay, agriculteur*à *Penthiéras* et de *Elise née Devalboni, sa femme*2° Dupuis Hermance _____, ménagèrede *Penthiéras* _____ domiciliée au *Champ de l'aud (Penthiéras)**Célibataire* _____née au *Champ de l'aud* le *quatre février* _____ mil huit cent*quatre-vingt-huit* fille de *Eugène Dupuis agriculteur,*au *Champ de l'aud* et de *Lina dite Elise, née Chatelan*Les publications ont eu lieu à *Penthiéras* le *quatorze Octobre,*
à *Démoré* et à *Chamiez* le *dix-sept Octobre* de
l'année courante. _____Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de publication
à *Penthiéras, à Démoré*
et à *Chamiez*

Signatures des époux :

Paul Bovay
Hermance Bovay née Dupuis.

Signatures des témoins :

Auguste Collot à Penthiéras
*Léon Collot Dupuis, id.*Communiqué : à l'officier de
l'état civil de *Donneloye*

L'officier de l'état civil :

S. Meyer

N° 3

Curchod-Mottier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui ~~dia-neuf-décembre mil-neuf~~ ^{cent-huit} mil-huit-cent-quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Curchod Auguste** ———, agriculteur ———

de **Poliez-le-Grand, Dommarin, et Montaubien-Chardonnay**, domicilié à **Penthières** ———

veuf d'Emma née Freymond depuis le treize décembre mil-neuf-cent-six

né à **Poliez-le-Grand** le vingt-huit Octobre ——— mil huit cent

soixante-cinq fils de **Jacques Henri Curchod** ———

et de **Jeanne Louise née Panchaud**

2° **Mottier Emma-Sophie**, ménagère

de **Ormont-Dessous** ——— domiciliée à **Penthières**

Célibataire

née à **L'Étiaraz** ——— le huit avril mil huit cent

soixante-un fille de **Vincent-David Mottier**, charpentier

à **Château-d'Œux** et de **Louise-Marie née Mastard**, d'ici

Les publications ont eu lieu à **Penthières** vingt-cinq novembre, à **Poliez-le-Grand**, à **Dommarin**, à **Montaubien-Chardonnay** et à **Ormont-Dessous** le vingt-six novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage à **Penthières**, de **Poliez-le-Grand**, de **Dommarin**, de **Montaubien-Chardonnay** et de **Ormont-Dessous**

Signatures des époux :

Auguste Curchod

Emma Sophie Curchod née Mottier

Signatures des témoins :

Henri Gallachon Penthières

Jaké Mercier Penthières

Communiqué : aux officiers de

l'état civil de **Botterod, St-Lierges**

et de **Ormont-Dessous**

L'officier de l'état civil :

L. Meyer

N°

~~Aujourd'hui~~

~~mil huit cent quatre vingt~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :~~

Nom et profession de l'époux :

1° *Le Numéro 3, à la page 21,*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ ~~domicilié à~~

Etat civil :

est celui de la dernière inscription

Lieu et date de la naissance :

~~no~~ *faite dans l'année 1908.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fil de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Nom et profession de l'épouse :

2° *Les deux doubles du présent*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ ~~domiciliée à~~

Etat civil :

registre sont conformes.

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fille de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à~~

Ce que nous certifions :

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

~~Pièces déposées :~~

~~Signatures des époux :~~

~~Signatures des témoins :~~

Pentheriaz le 31 décembre 1908

~~Communiqué :~~



L'officier de l'état civil :

L. Mayor

N° 1
 Mercier-Rod

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix sept Avril mil neuf cent ~~mil huit cent quatre vingt~~ ^{neuf}

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mercier Auguste, ouvrier-tuiler

de Pentheriaz domicilié à Pentheriaz

Célibataire

né à Pentheriaz le deux février mil huit cent

septante-neuf fils de Jean-Louis Mercier, agriculteur

à Pentheriaz et de Julie-Louise ni Baillet, sa femme

2° Rod Félicie, ménagère

de Poney-le-Jorat domiciliée à Poney-le-Jorat

Célibataire

née à Poney-le-Jorat le deux novembre mil huit cent

quatre-vingt-un fille de François-Samuel Rod, agriculteur

à Poney-le-Jorat et de Jeanette ni Testuz, sa femme

Les publications ont eu lieu à Pentheriaz le dix-huit mars

et à Poney-le-Jorat le 19 mars de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage à Pentheriaz et à Poney-le-Jorat

Signatures des époux :

Mercier Auguste

Félicie Mercier ni Rod

Signatures des témoins :

Rod Elie ni Cugy

Query Ida à Pentheriaz

Communiqué : à l'officier de

l'état civil de Corcelles

L'officier de l'état civil :

L. Meyer

M. le 15. 20. 09
 Le Juge
 S. Guisard

N° 2

Burnan & Mercier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *dieuhuit juin mil neuf cent* ~~mil huit cent quatre-vingt-~~ ^{neuf}

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Burnan *Alphonse-Eugène*, agriculteur

de *Froidville* domicilié à *Champs de l'Aud* (cne de *Penthiéry*)
Célibataire

né à *Rances* le *six avril* mil huit cent

quatre-vingt-deux fils de *Jules-Samuel Burnan*, agriculteur
à Rances et de *Marie-Éléonore Randin* sa femme

2° Mercier *Marie-Louise*, couturière

de *Penthiéry* domiciliée à *Penthiéry*
Célibataire

née à *Penthiéry* le *vingt-deux septembre* mil huit cent

soixante-huit fille de *Anne Mercier*, décédée
 et de

Les publications ont eu lieu à *Penthiéry* le *quatre mai*
et à Froidville le *seize mai* de l'année
courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage à Penthiéry et à Froidville

Signatures des époux :

Alphonse Eugène Burnan
Marie Louise Burnan née Mercier

Signatures des témoins :

Marc Emery à Penthiéry
Alice Emery à Penthiéry

Communiqué : à l'officier de l'état civil de *Bottens*

L'officier de l'état civil :

L. Mayor

N° 3
Dupuis-Bovay

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *seize décembre mil neuf cent ^{neuf} ~~mil huit cent quatre-vingt~~*

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dupuis Kéli *agriculteur*

de Penthiériaz domicilié au Champ de Vaud *(commune de Penthiériaz)*

Célibataire

né à Champ de Vaud le 10 juin mil huit cent

quatre-vingt-un fils de Jean Eugène Dupuis

et de Lina, dite Elise, née Chatelan

2° Bovay Berthe-Léa *couturière*

de Démoret et de Chaniaz domiciliée à Lausanne

Célibataire

née à Démoret le Sept Mars mil huit cent

septant-neuf fille de Jules Bovay, agriculteur

à Penthiériaz et de Elise née Devallon, sa femme

Les publications ont eu lieu à Penthiériaz le seize
novembre, à Démoret, à Chaniaz et à Lausanne
le seize novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de promesse de mariage à Penthiériaz, à Démoret, à Chaniaz et à Lausanne.

Signatures des époux :

Kéli Dupuis

Berthe-Léa Dupuis née Bovay

Signatures des témoins :

Auguste Collet Penthiériaz

Paul Bovay à Penthiériaz

L'officier de l'état civil :

P. Mayor

Communiqué : aux officiers de l'état civil de Dornigen et de Lausanne.

N°

~~Aujourd'hui~~

~~mil huit cent quatre vingt~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu~~

Nom et profession de l'époux :

1° *Le numéro 3, à la page 25*

Lieu d'origine et de domicile :

de ~~domicilié à~~

Etat civil :

est celui de la dernière inscription

Lieu et date de la naissance :

né à *faite dans l'année 1909.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~filz de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Nom et profession de l'épouse :

2° *Les deux doubles du*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ ~~domiciliée à~~

Etat civil :

présent registre sont

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ *conformes.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fille de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à~~

Ce que nous certifions.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

~~Pièces déposées :~~

~~Signatures des époux :~~

~~Signatures des témoins :~~

*Un double a été remis
le 7 janvier 1910 à
l'autorité cantonale
en conformité de
l'art. 2 de la loi*

Penthereaz le 31 décembre 1909

~~Communiqué :~~

L'officier de l'état civil :

*L'officier de l'état civil
L. Mayor*



L. Mayor

N° 7
Besson-Emery

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *premier avril mil neuf cent dix* ~~mil huit cent quatre vingt~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Besson François-Louis, *maréchal*

de *Creys-torrent* domicilié à *Penthières*

Célibataire

né à *Dimoret* le *deux-huit décembre* mil huit cent

septante-neuf fils de *Louis-Eugène Besson, agriculteur*

à *Dimoret* et de *Marie-Suzanne née Boray*

2° Emery Ida, *ménagère*

de *Etagnières* domiciliée à *Penthières*

Célibataire

née à *Penthières* le *trois septembre* mil huit cent

quatre-vingt-cinq fille de *Daniel Emery, agriculteur*

à *Penthières* et de *Elisa née Favre*

Les publications ont eu lieu à *Penthières* le *vingt-six février*,
à *Etagnières* le *vingt-huit février* et à *Creys-torrent* le
deux mars de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Les actes de promesse
de mariage à Penthières
à Etagnières et à Creys-torrent*

Signatures des époux:

*François Louis Besson
Ida Besson née Emery*

Signatures des témoins:

*Marie Emery à Penthières
Elisa Allouard à Penthières*

Communiqué: *aux officiers
de l'état civil de Combremond,
et d'Etallens*

L'officier de l'état civil:

L. Mayor

*N° 26. XII. 1910
L. Profet
L. C. Mairiel*

N°

Aujourd'hui

~~mil huit cent quatre vingt~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :~~

Nom et profession de l'époux :

1° *Le numéro 1 à la page 27*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *de* ~~domicilié à~~

Etat civil :

est celui de la dernière inscription

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ *faite dans l'année 1910.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fil de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Nom et profession de l'épouse :

2° *Les deux doubles du*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *de* ~~domiciliée à~~

Etat civil :

présent registre sont

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~ *conformes.* ~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fille de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à~~

Ce que nous certifions.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

~~Pièces déposées :~~

~~Signatures des époux :~~

~~Signatures des témoins :~~

Penthiéraz le 31 décembre 1910

~~Communiqué :~~

L'officier de l'état civil :

L. Mayor

Un double a été remis le 6 janvier 1911 à l'autorité cantonale en conformité de l'art. 2 de la loi
L'officier de l'état civil
L. Mayor



N°

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

fils de

domicile des parents :

et de

Nom et profession de l'épouse :

2°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

fille de

domicile des parents :

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

Le présent registre est définitivement clos en conformité de la circulaire du Département de Justice et Police en date du 11 novembre 1911, aujourd'hui 31 décembre 1913.

*L'officier de l'état civil
L. Mayor*



N°

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

fils de

domicile des parents :

et de

Nom et profession de l'épouse :

2°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

fille de

domicile des parents :

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

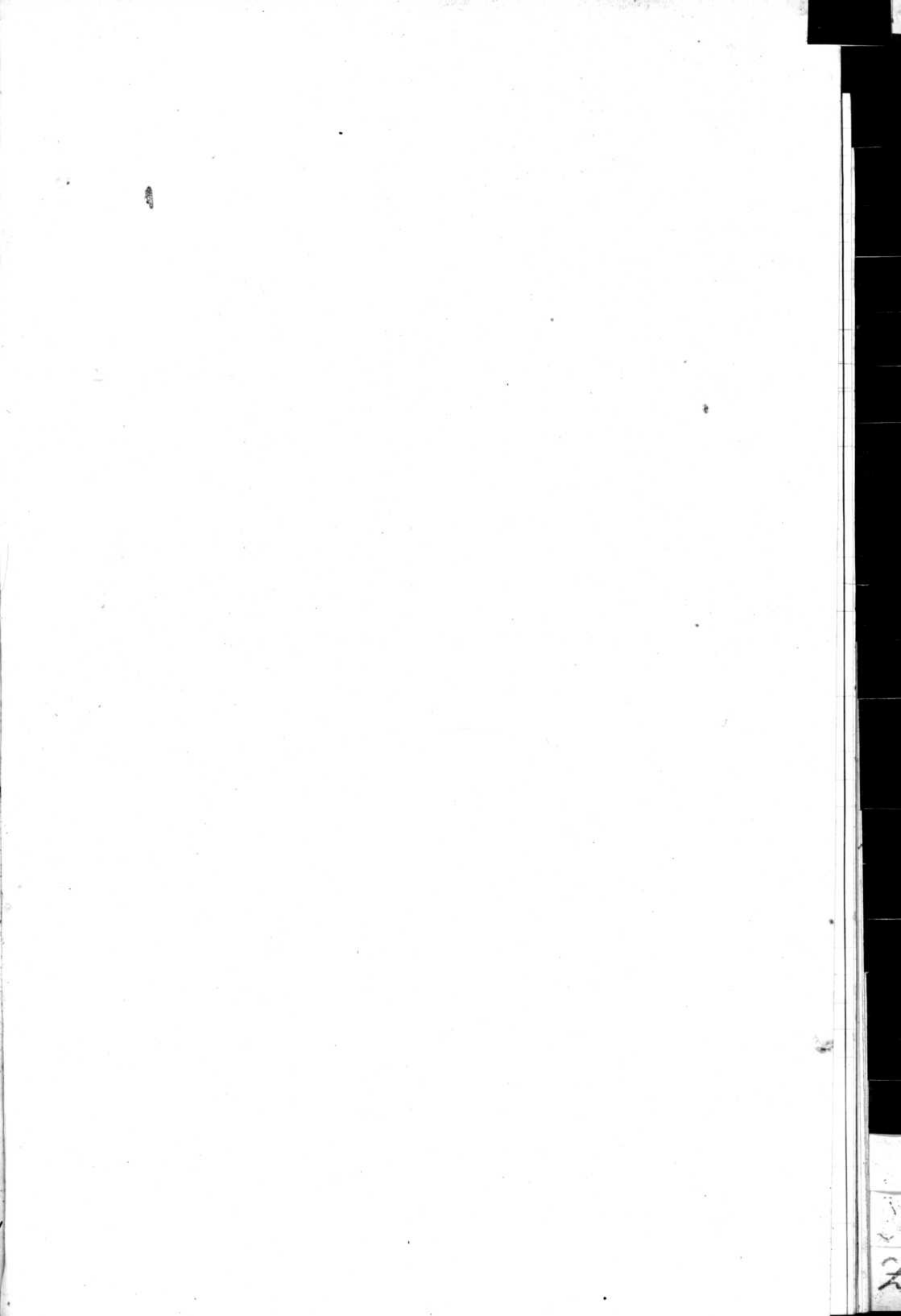
Communiqué :

L'officier de l'état civil :

Le présent registre est définitivement clos en conformité de la circulaire du Département de Justice et Police en date du 11 novembre 1911, aujourd'hui 31 décembre 1913.

*L'officier de l'état civil
L. Mayor*







F

Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Pages
Burdet	1889 François	St. Hérisson	1
Bernay	1904 Lélie	St. Abbaye	12
Blanche	1906 Emma	Grandcour	17
Bovay	1908 Paul	Démoret & Charnay	20
Burrot	1909 Alphonse Eugène	Froidaville	24
Bovay	Berthe Léa	Démoret & Charnay	25
Betton	1910 François-Louis	Greyferron	27



Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Pages
	1904		
Chouvalley	Paul-Julien	Champagny	14
	1906		
Crechod	Alice	Sommartin et Luchy	18
	1908		
Collet	Auguste	Seilhérieux et Luchy	19
Crechod	Auguste	Polignac Sommartin Montauban	21

18



Nom	Prénoms	Lieu d'origine	Page
Dufour	1902 Julia	Dommarthe et Oulans	7
Dupuis	1908 Adèle Leah	Penthiéry	19
Dupuis	Hermance	Penthiéry	20
Dupuis	1909 Héli	Penthiéry	25



Nom	Prénoms	Lieu d'origine	D'âge
Emery	1903 Elisa	Etagnières	9
Emery	1904 Aline	Etagnières	11
Emery	1905 Louis Samuel	Les Cullays	15
Emery	1906 Marc	Etagnières	18
Emery	1910 Jeda	Etagnières	27

Noms	Prénoms	Lieu d'Origine	Pages
Favre	1889 Lina	Vercelles <small>sur Chazomnay</small>	4
Favre	1906 Auguste	Senteheisey	17





12



<u>Noms</u>	<u>Prénoms</u>	<u>Lieu d'origine</u>	<u>Page</u>
	1891		
Haldimand	Marie Louise	Water Langman Berne	3







50
23



<u>Noms</u>	<u>Prénoms</u>	<u>Lieu d'origine</u>	<u>Page</u>
Million	1891 Héli	Penthiéry	3
Mercier	1898 Emma	Penthiéry	5
Magnon	1902 Emma Héline	Laubion	7
Million	1903 Lucien	Penthiéry	9
Million	Jules	Penthiéry	10
Meisrau	Emma	Penthiéry	10
Mercier	1904 Gustave Henri	Penthiéry	11
Million	Emile	Penthiéry	13
Million	Hélène	Penthiéry	14
Mercier	1905 Eugénie	Penthiéry	15
Motter	1908 Emma Sophie	Stmand. de la Cour	21
Mercier	1909 Auguste	Penthiéry	23
Mercier	Marie Lucide	Penthiéry	24

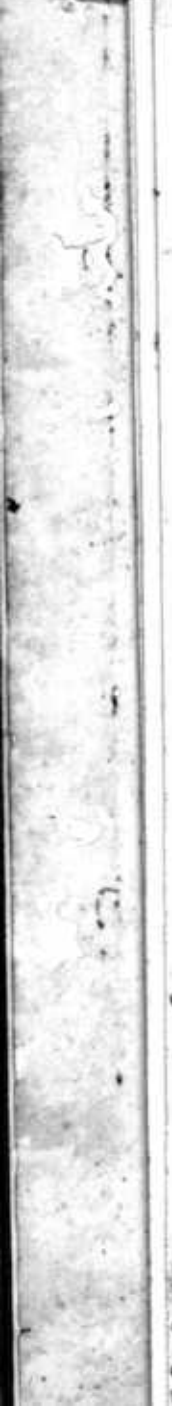
Noms	Prénoms	Lieu d'origine	Pages
Novello	1904 Giulio	Vicenza Italie	12



Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to fading and bleed-through.

A small handwritten mark or character, possibly a letter 'D', located in the middle-left section of the page.

A small handwritten mark or character, possibly the number '111', located in the lower-left section of the page.









23



Nom	Prénoms 1898	Lieu d'origine	Pages
Riond	John 1909	Ogent	5
Roa	Félicie	Percy-le-forest	26



50
23

Handwritten text and markings in the bottom right corner, including a large black redaction mark and some illegible characters.





100

2





10/23



